

## COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Réponses écrites du SPVM aux questions non traitées lors de l'assemblée virtuelle du 1<sup>er</sup> septembre 2020

*Compte tenu du nombre de questions reçues lors de cette assemblée publique, au plus deux questions par personne ont été répondues durant l'assemblée virtuelle. Les questions non répondues sont recensées dans le présent tableau ainsi que les réponses fournies par le SPVM.*

Appellation	Prénom	Nom	Organisme	Questions	Réponses du SPVM
Monsieur	Juste	Rajaonson	Conseil interculturel de Montréal	<p>1. Est-ce que les données liées aux fiches seront accessibles au public, notamment dans les rapports annuels du SPVM ?</p> <p>2. La Politique mentionne qu' « en temps opportun », le SPVM mènera une consultation publique pour connaître l'appréciation et les nouvelles attentes quant à la pratique de l'interpellation policière. Pouvons-nous avoir un échéancier plus précis ?</p> <p>3. Le SPVM s'engage-t-il à fournir au public les résultats de l'évaluation de la Politique ? Comment assurera-t-il une reddition de compte ?</p>	<p>1. Lors de leur second mandat, l'équipe de chercheurs indépendants analysera les fiches d'interpellation suivant l'entrée en vigueur de la politique d'interpellation. À cette occasion, les deux indicateurs développés lors de leur premier mandat seront recalculés : l'indice de disparité des chances d'interpellation et l'indice de sur-interpellation au regard des infractions). Le résultat de cette analyse sera rendu public dans leur rapport en 2021. Ceci étant dit, des réflexions sont actuellement en cours afin de rendre les données d'interpellation publiques de manière périodique.</p> <p>2. En juillet dernier, un second mandat a été confié à l'équipe de chercheurs indépendants. Ce mandat vise à évaluer les effets de la nouvelle politique d'interpellation policière auprès des policiers et des communautés ethnoculturelles. La politique d'interpellation sera d'abord présentée à l'ensemble des policiers puis entrera en vigueur au cours de l'automne 2020. Cette évaluation est donc prévue en 2021. Les modalités de ces consultations n'ont pas été déterminées pour le moment.</p> <p>3. En juillet dernier, le SPVM a confié un second mandat à l'équipe de chercheurs indépendants. Ce mandat vise à évaluer les effets de la politique ce qui permettra son évolution et la mise en place de mesures de suivi des interpellations policières. Au terme de ce mandat, le rapport des chercheurs sera rendu public tout comme l'a été leur premier rapport, le 7 octobre 2019.</p>